

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2010-2016 n° 81

Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment dit « La Débridée »

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes : Véronique Perrelet (excusée)
 Lucette Schmutz (rapporteur)

MM. Olivier Barras (excusé)
 Michel Deruaz (Président)
 Loïc Haldimann
 Christian Hay (excusé le 12.01)
 Olivier Paley

s'est penchée, les 4 et 12 janvier 2016, sur le préavis municipal susmentionné.

Les membres de la Commission remercient Mme la Municipale, Josephine Byrne Garelli, présente lors de la séance du 4 janvier, pour tous les renseignements qu'elle leur a fournis avant, pendant et après cette séance.

Examen du préavis

Comme son mandat le précise, la CoFin s'est intéressée prioritairement aux aspects financiers du Préavis n°81 en tant que tel et en lien avec les autres investissements prévus.

Plusieurs interrogations ont fait l'objet de discussions sans nécessairement aboutir à une position commune. On relèvera en particulier :

- Est-ce bien dans les missions d'une commune que d'investir dans un restaurant ?
- Ce bâtiment devrait-il être vendu ?
- Un droit de superficie serait-il possible et judicieux ?

Pour ce qui concerne le rendement de cet investissement, Mme Garelli nous a fourni quelques estimations théoriques effectuées par COGESTIM. Comme il est difficile de détacher le coût d'achat du bâtiment de ceux du parking et de la terrasse et qu'il en est de même des amortissements et des coûts d'entretien, et que par ailleurs nous ne sommes pas en possession d'une estimation précise de la valeur de vente du bâtiment en l'état, il est très difficile de calculer un taux de rendement de ce bâtiment avant ou après l'investissement proposé.

Cependant, la majorité des membres est d'accord que:

- sans rénovation, cet immeuble est difficilement louable en l'état ;
- Les revenus de ce bien ne sont pas touchés par la péréquation ;
- cette écurie du XVIII^e siècle fait, pour un certain nombre de Rollois, partie du patrimoine communal, même si elle n'a été acquise que récemment par la Commune. De ce point de vue, il est probablement politiquement difficile de la vendre

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des Finances vous demande, à une faible majorité des membres présents (2 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention), Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2011-2016/ n°81 de la Municipalité du 18 novembre 2015.

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de TCC CHF 141'000.- pour mener l'étude de rénovation du bâtiment Grand-Rue 71 à Rolle.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte n° 9123.14, intitulé « Etude pour la rénovation du bâtiment Grand-Rue 71 à Rolle ».
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 1 an.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 15 janvier 2016

Le Président

Michel Deruaz

Le rapporteur

Lucette Schmutz